L'action publique doit être comprise par tous les Français. Quand on sait que 12 millions de personnes en France sont porteuses d'un handicap, on comprend bien l'urgence de mettre à la disposition de ces personnes la même information que pour tous les citoyens. Cette ambition a été également renforcée par le contexte inédit de la crise sanitaire, qui a fortement augmenté le recours au numérique. Alors, pour répondre à ce besoin, plusieurs actions ont été mises en place au ministère. Tout d'abord, le site Internet du ministère est en cours d'audit afin d'atteindre un minima de 75 % d'accessibilité par rapport aux RG2A. Egalement la charte accessibilité, qui est un document de référence sur lesquels tous les communicants États peuvent s'appuyer, a été déployée dans tous les ministères par le service d'information du gouvernement. Toutes les communications, quel que soit le support, quel que soit le format ou quel que soit le mode de diffusion choisi, doit être disponible et compréhensible par tous les Français. Ainsi, Par exemple, les prises de parole du ministre doivent être sous-titrées et traduites en langue des signes française. Les vidéos doivent être également sous-titrées et accompagnées d'un petit fichier texte qui peut également être lu par un lecteur d'écran. Les contenus visuels également, comme les images, les graphiques, les tableaux doivent être accompagnés d'un fichier de remplacement. Là encore, pour être exécuté par un lecteur d'écran. Les contenus textuels doivent également être disponibles dans un format facile à lire et à comprendre (Falc) et en PDF accessible. Alors, qu'est ce qu'un PDF accessible ? C'est tout simplement un format de document PDF, mais qui peut être lu par un lecteur d'écran. C'est-à-dire que le lecteur d'écran va lire à voix haute le contenu du document. A présent, l'objectif du ministère, effectivement, c'est d'internaliser, de systématiser ces bonnes pratiques et bien évidemment, de continuer à communiquer de la manière la plus inclusif possible. Ceci afin de répondre aux personnes porteuses d'un handicap, mais également à ceux du grand public. Au ministère, depuis le début de l'année 2021, ce sont près de 500 PDF qui ont été rendus accessibles sur différents sites du ministères, dont 106 Cerfa qui sont des formulaires nécessaires pour les démarches en ligne. Le fait qu'ils soient accessibles et bien rend plus facile l'accès pour les personnes porteuses d'un handicap à cette démarche. Plus de 60 vidéos ont été sous-titrées et ce sont des conférences de presse et des dossiers de presse ont été rendus accessibles.